



Le sous-emploi des immigrés



Corrigé

I. Indiquez si les informations suivantes sont vraies (V) ou fausses (F) :

- a) **F** Différents candidats à la présidentielle ont parlé des immigrés et leurs problèmes au niveau social et culturel.
- b) **F** Actuellement l'Hexagone compte 5,1% d'immigrés européens.
- c) **V** Parmi les immigrants âgés de 20 à 64 ans, 51,6 % ont un poste et s'exercent de manière professionnelle.
- d) **F** des Français du même groupe d'âge, 62,8 % ont un emploi.
- e) **F** Les entreprises françaises sont considérées comme des lieux sûrs pour les travailleurs qui profitent de leurs talents en le reconnaissant fortement.

II. Dans quel ordre entendez-vous les idées suivantes :

- a) **2** Cela démontre que la question est un problème de système et non de statut d'immigration.
- b) **5** Afin de lutter contre le problème posé par le marché du travail français, un débat a été généré pour trouver des solutions.
- c) **1** Les immigrants qui se voient plus affectés sont ceux qui ont un faible niveau d'éducation, tandis que ceux qui ont des diplômes ont moins de problèmes.
- d) **3** Selon les chiffres, sur le nombre total d'immigrés en France, 43 % d'entre eux ont un faible niveau éducatif, alors que seuls 18 % des Français ont ces niveaux d'instruction.
- e) **6** Comme première mesure, le fait, par exemple, de supprimer le salaire minimum puisqu'un certain marché du travail réellement compétitif n'en a pas besoin.
- f) **4** Parmi ceux qui ont fait des études supérieures, 85,6 % ont un emploi, tandis que seulement 52 % des personnes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires sont sur le marché du travail.

III. Complétez les espaces avec les mots qui manquent.

Les contrats devraient être simplifiés afin qu'en cas de **rupture du contrat**, **les droits du salarié** soient proportionnels à son expérience. Cette mesure avait été proposée par Emmanuel Macron quand il était ministre de l'Économie

et permettrait aux **entreprises** de ne pas stagner en cas d'erreurs contractuelles. De même, **le Code du travail** a érodé **le marché du travail** français, puisqu'il ne favorise, entre autres, que la protection de ceux qui ont **un emploi**. C'est donc que **le marché du travail** français et le système d'immigration doivent être améliorés, car les deux ont des problèmes, mais ce sont des problèmes indépendants.